

Circulaire n° 4964 du 28/08/2014



Guide pratique relatif à la prévention et à la gestion des violences en milieu scolaire

Réseaux et niveaux concernés

- Fédération Wallonie-Bruxelles
- Libre subventionné
 - libre confessionnel
 - libre non confessionnel
- Officiel subventionné
 - Niveaux : Fondamental et Secondaire ordinaire et spécialisé

Type de circulaire

- Circulaire administrative
- Circulaire informative

Période de validité

- A partir du 1^{er} septembre 2014
- Du au

Documents à renvoyer

- Non
- Date limite :
- Voir dates figurant dans la circulaire

Mot-clé :

Prévention violence / maltraitance/racket/vol/vandalisme/harcèlement/cyberviolence intrusion/suicide/jeux dangereux/ violence physique/violence verbale

Destinataires de la circulaire

- A Madame la Ministre en charge de l'Education ;
- A Madame et Messieurs les Gouverneurs de Province ;
- A Madame la Ministre-Présidente du Collège de la Commission Communautaire française (COCOF) en charge de l'enseignement ;
- Mesdames et Messieurs les Bourgmestres et Echevins de l'Instruction publique ;
- Aux Pouvoirs Organiseurs des établissements d'enseignement fondamental et secondaire, ordinaire et spécialisé subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux Chefs des établissements d'enseignement fondamental et secondaire, ordinaire et spécialisé organisés ou subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux Organes de représentation et de coordination des pouvoirs organisateurs ;
- Aux directions des Centres PMS ordinaires, spécialisés ou mixtes, organisés ou subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;

Pour information :

- Au service général de l'Inspection ;
- Aux organisations syndicales ;
- Aux Associations de Parents.

Signataire

Ministre / Administration : Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche Scientifique
Direction générale de l'Enseignement obligatoire
Mme Lise-Anne HANSE, Directrice générale

Personne de contact

Observatoire de la violence et du décrochage en milieu scolaire	Isabelle Pistone 02/690 85 23	<u>observatoiredelaviolence@cfwb.be</u>
--	--	---

Nombre de pages : 2

Madame, Monsieur,

L'école est un lieu de vie et d'apprentissage. Elle est aussi un lieu de rencontre et d'ouverture, largement préservé de la violence. Toutefois, à l'instar de notre société, il arrive que les équipes éducatives soient confrontées à des situations difficiles et complexes à gérer, comportant des relations tendues, des épisodes violents.

Pour prévenir ces situations et y répondre lorsque des faits sont constatés, la Direction générale de l'Enseignement obligatoire met en œuvre un ensemble de dispositifs et de mesures coordonnées¹ qui permettent d'impulser une dynamique en matière de prévention de la violence et du décrochage scolaire.

Parmi ces différentes actions, je vous présente **le Guide pratique relatif à la prévention et à la gestion des violences en milieu scolaire**. Le terme *guide* prend ici tout son sens car il s'agit bien d'un guide pour l'action et la prévention, destiné à tous les professionnels de l'enseignement fondamental et secondaire, ordinaire et spécialisé, qu'ils soient chefs d'établissement, enseignants, éducateurs, mais également agents PMS.

Loin de laisser supposer que l'enseignant doit « gérer » seul toutes les situations difficiles en plus de ses tâches pédagogiques, ce guide offre des conseils, des points de repère, des contacts de personnes ressources et des balises afin de faire face à la vie quotidienne de l'école.

Ce guide est également un outil permettant d'identifier les services auxquels faire appel et invite le membre du personnel à s'adresser prioritairement aux acteurs de proximité.

De par son **support électronique** qui en facilite l'utilisation, le lecteur peut naviguer d'une rubrique à l'autre en cliquant sur les raccourcis ou via des mots-clés.

Ce guide dynamique et interactif, fruit d'une large concertation avec différentes institutions, organisations et associations, favorisera la diffusion de pratiques existantes et renforcera la connaissance des ressources et services disponibles afin de prévenir et de gérer les situations de violence au sein des établissements d'enseignement.

Je vous invite à le découvrir via le lien www.enseignement.be/assistanceecoles et à faire connaître son existence à l'ensemble de l'équipe éducative. A cette fin, vous trouverez quelques prospectus à distribuer ou à déposer dans la salle des professeurs (ou dans tout lieu facilement accessible aux membres du personnel).

¹ Parmi ceux-ci : le dispositif des cellules bien-être (<http://www.agers.cfwb.be/index.php?page=26609&navi=3413>), les numéros verts « Assistance Ecoles » (www.enseignement.be/assistanceecoles) et « Ecole et Parents » (www.enseignement.be/ecoleetparents), le service des Equipes mobiles (http://enseignement.be/index.php?page=23747&navi=996&rank_navi=996), le service de Médiation scolaire (<http://enseignement.be/index.php?page=4264>), ...

Ce prospectus rappelle également l'existence du numéro vert « Assistance Ecoles », ligne d'information qui est un outil complémentaire aux ressources et services présentés dans le guide.

D'avance, je vous remercie de votre précieuse collaboration.

**Pour la Directrice générale absente,
Le Directeur général adjoint,**

Fabrice AERTS-BANCKEN